

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

5 décembre 2022

Date d'affichage :

5 décembre 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 005-210501458-20221209-111_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 9 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Déborah BELIN (a donné pouvoir Thierry BAUD)

Absent : Claude GUET

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°111/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT

Le Maire rappelle que la commune compte plus de 30 km de voirie communale entièrement déneigés par les services municipaux qui disposent, pour ce faire, de cinq engins.

Certains sont anciens. De ce fait, des réparations sont régulièrement faites dans l'urgence et sont onéreuses.

Aussi, le Maire propose de renouveler l'engin « UNIMOG MERCEDES ».

Le coût de l'investissement s'élève à 153 500€ HT, comprenant l'engin, un contrepoids et une étrave.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant de l'achat HT	Etat (DETR)	Département	Commune
153 500,00	30%	50%	20%
	46 050,00	76 750,00	30 700,00

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ☞ **D'APPROUVER** le projet d'acquisition d'un engin de déneigement,
- ☞ **D'APPROUVER** le plan de financement,
- ☞ **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le tableau.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **1^{er} DEC. 2022**